



Commune de Méthamis

**Conseil municipal du 04 juin 2021 à 17h30  
Compte rendu**

Nombre des conseillers : 11  
En exercice : 11  
Ont pris part aux délibérations : 11  
Date de la convocation : 27/05/2021

Le 04 juin 2021 à 17h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc TESTE, son Maire.

<b>Présents</b> : Jean-Marc TESTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET, Gilbert MILESI, Hadjila ZIANE, Andrée CHABAUD, Benjamin AUCREMANNE, Pierre MOULIN	<b>Absent(s) excusé(s)</b> : Jérôme LACOLAS (pouvoir à H.ZIANE), Patricia FERNETTE (pouvoir à S.MALLET), Huguette CARLOTTI (pouvoir à A.CHABAUD)
---	--

**Secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT) :** Hadjila ZIANE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures 30 et débute l'ordre du jour comme suit :

**1. Convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage d'un chemin privé avec le Conseil Départemental de Vaucluse. (domaine privé de la commune)**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage d'un chemin privé ainsi que le régime de responsabilité applicables à un terrain privé ouvert au public afin de permettre la continuité des parcours permanents de Trail et l'accès aux pratiques de pleine nature.

Les parcelles concernées et appartenant au domaine privé de la commune sont les suivantes :

F608 – F611 – F613

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**2. Motion de soutien aux Sapeurs-pompiers volontaires**

Le Conseil d'administration de l'Association des Maires de Vaucluse a adopté une motion relative à l'activité des Sapeurs-pompiers volontaires.

Il a été décidé, à l'unanimité, de soutenir cette activité qui risque d'être impactée par la directive européenne n°2003/88/CE sur l'aménagement du temps de travail.

En effet si l'État Français se voyait dans l'obligation de l'appliquer aux sapeurs-pompiers volontaires, alors ils seraient considérés comme des travailleurs et non plus comme des citoyens librement engagés et c'est tout le modèle de la sécurité civile française qui serait en péril.

Après avoir lu la motion, Monsieur le Maire propose au conseil de soutenir cette démarche et d'adopter, cette même motion.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**3. Convention temporaire d'occupation du domaine public avec le Méthamis café**

Cette convention d'occupation temporaire du domaine public a pour objet de fixer l'occupation du domaine public sur la parcelle N° H92 et domaine public. Il s'agit là de régulariser une situation qui perdure depuis plus de vingt ans.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

#### 4. Convention de servitude avec Monsieur Petit

Report de ce point à une séance ultérieure

#### 5. Projet « chemin de découverte thématique du village »

Vote de principe sur le projet de création d'un sentier de découvertes, sur Méthamis. Pour ce dernier, il partirait de la fontaine avec l'histoire d'une lavandière puis suivrait le chemin de la Gacholle en passant par les fouilles, les bories et ses oliveraies puis le sommet de la Gacholle avec vue arrière de Méthamis et enfin la Gardy. Chemin déjà identifié dans « 2 balades en Provence » et que nous allons baliser.

Une dizaine minimum de « mobilier » seraient installés le long du parcours racontant une histoire. Format max A3 comme un livre ouvert et fixé sur un support.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

#### 6. Questions diverses

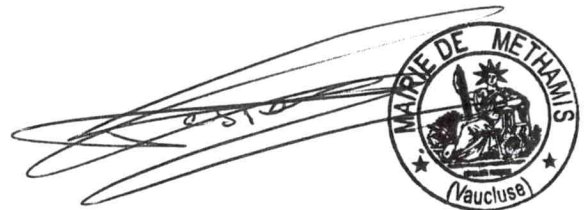
- demande de changement d'horaire des CM pour permettre à tous d'être présents (18h30/19h)
- dépôt sauvage près du chemin de lombarde, plusieurs documents ont été identifiés.
- Nettoyage solidaire de la Nesque le 12/06/2021 à 9h
- Fête de l'école : rien cette année en raison de la crise sanitaire même si les parents d'élèves auraient aimé la faire.
- Pas de fête de la musique car le protocole national « fête de la musique » indique entre autre pas plus de 10 personnes sur la voie publique et impose une configuration assise.
- Rappel de l'interdiction de se baigner dans le lavoir des bastides.

La séance est levée à 18h45

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Jean-Marc TESTE



Affiché le : 10.06.2021

; Adressé aux conseillers le : 10.06.2021.